



HAL
open science

École doctorale en sciences humaines et sociales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale en sciences humaines et sociales. 2011, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02029716

HAL Id: hceres-02029716

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029716v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales des
Universités de Reims – Champagne-
Ardenne et de Picardie Jules Verne





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales
des Universités de Reims –
Champagne-Ardenne et de
Picardie Jules Verne



Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale
« Sciences de l'Homme et de la
Société »
des Universités de Reims
Champagne-Ardenne et de Picardie
Jules Verne



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

Mme Marie-Pierre NOEL, Université Paul-Valéry
Montpellier 3

Experts :

Mme Laurence GAVARINI, Université Paris 8

M. Matthieu LAFON, Jeune docteur, Université Paris 6
(2008)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Armand STRUBEL



Présentation de l'école doctorale

Les deux écoles doctorales expertisées, celles de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) et de Reims-Champagne-Ardenne (URCA), ont pour projet la création par restructuration d'une école doctorale unique en Sciences de l'homme et de la société, projet porté par l'URCA et co-accrédité par l'UPJV, dans le cadre de la mise en place d'un PRES UPJV/URCA dès la rentrée 2011. C'est pourquoi le rapport du comité de visite présentera les bilans de l'une (Université de Reims Champagne-Ardenne) puis de l'autre (Université de Picardie Jules Verne), ainsi que les grandes lignes de ce projet commun, sur lesquelles porteront ses recommandations.

1) L'École doctorale « Sciences de l'homme et de la société » de l'URCA (ED n°462) est une ED multidisciplinaire adossée à 12 équipes de recherche comprenant 135 enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches dans les domaines des sciences juridiques, économiques, de la gestion, des langues et des lettres, ainsi que des sciences humaines. Pour l'année 2010-2011, elle organise la formation de 247 doctorants, dont elle assure les inscriptions complètes et la scolarité jusqu'à la soutenance. Comme service central de l'université, elle dispose d'une ligne budgétaire propre avec un centre de coût autonome, de moyens (budget, locaux, personnel) mutualisés avec l'autre ED de l'URCA, l'ED « Sciences technologies santé » (STS). Elle a développé une politique d'association avec Reims Management School, l'École supérieure de commerce (ESC) de Troyes, l'Institut régional du travail social (IRTS) Champagne-Ardenne, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Champagne-Ardenne, tous représentés dans son conseil. Elle a aussi noué des collaborations avec les ED STS de l'URCA et de l'UPJV, ED « Sciences humaines et sociales » de l'UPJV (dont le directeur est membre à part entière de son conseil) ainsi que les ED de l'Université de Technologie de Troyes (UTT) et de l'Université de Technologie de Compiègne (ETC). Avec ces 5 ED, elle organise chaque année des doctoriales alternativement en Champagne-Ardenne et en Picardie.

2) L'École doctorale en « Sciences humaines et sociales » de l'UPJV (ED n°238) est une ED multidisciplinaire adossée à 12 équipes de recherche réunissant 132 enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches, politistes, économistes, philosophes, psychologues, spécialistes de langues et de littératures, de sciences de l'éducation, juristes, sociologues, historiens et géographes. Pour l'année 2010-2011, elle organise la formation de 404 doctorants. Elle dispose de locaux et de personnel (3 bureaux et 2 secrétaires) et mutualise avec l'ED « Science et santé » de l'UPJV l'organisation financière de certains modules de thèse, des doctoriales Picardie-Champagne-Ardenne, de la journée des prix de thèse, du nouveau chapitre de thèse et des missions d'expertise (doctorat-conseil). Elle a développé une politique de coopération avec l'URCA, qui doit aboutir à la réunion des deux EDSHS, fondée sur une politique commune en matière de recherche et de formation doctorale.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants (URCA puis UPJV)	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
247	135	2,5	5	29	58	53 %	30 % déclaré 43 % estimé	53 %	—
404	132	3,06	8	36	69,9	62 %	20 % déclaré 48 % estimé	?	—

2 – ● Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	21,21 % 64 %	20,83 % 30 %	8 % 27,03 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	3,03 % 8 %	4,17 % 33,33 %	8 % 21,62 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	45,45 % 12 %	45,83 % 16,67 %	32 % 21,62 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	6 % 0	8,33 % 0	8 % 2,7 %
Taux de réponse	75,76 % 84 %	75 % 86,67 %	52 % 86,49 %

Bilan de l'évaluation)

1) L'ED SHS de l'URCA

● Appréciation globale :

Avec le soutien de l'URCA, l'ED SHS bénéficie de moyens importants (budget, personnel, locaux) pour accomplir sa mission d'encadrement ; elle s'est dotée d'outils de pilotage efficaces (conseil de 26 membres se réunissant au minimum 4 fois par an, bureau réduit à 3 membres + la directrice de l'ED et 4 commissions : inscriptions, formation, soutenances, dispositifs institutionnels). Depuis le contrat quadriennal 2004-2007, elle a appliqué une politique volontariste d'amélioration qualitative de la formation doctorale : nombre de thèses limité à 5 par enseignant-chercheur ; mesures d'encadrement et de limitation de la durée des thèses ; formation des doctorants en vue de l'insertion professionnelle ; politique d'auto-évaluation. Elle veille à l'adéquation des thématiques des thèses avec les axes de recherche de l'université, au financement des thèses et à l'insertion des doctorants. Cette politique a donné des résultats appréciables, puisque le nombre de soutenances a régulièrement augmenté avec une multiplication par 1,5 en 2009, même si la scolarisation du cursus de formation rencontre des résistances de la part des doctorants. L'ED veille à l'insertion et au suivi des doctorants (doctoriales, nouveau chapitre de thèse).

Elle répond de façon satisfaisante, voire très satisfaisante à la plupart des critères d'évaluation, même si certains points peuvent être encore améliorés, notamment lors de la fusion avec l'ED SHS de l'UPJV. Elle semble assez avancée dans la mise en œuvre d'outils de pilotage de la future ED commune, ce qui est de bon augure pour la réalisation du projet.

● Points forts :

- La direction de l'ED SHS s'est dotée d'outils de pilotage efficaces et a appliqué une politique claire et volontariste.
- Pour améliorer le suivi des thèses, l'ED SHS a limité le nombre d'inscrits en thèse par enseignant-chercheur, et a fixé des procédures d'admission et d'encadrement des doctorants, des critères de soutenance.



- Le programme de formation proposé est conçu dans la perspective de la construction du projet professionnel des doctorants ; l'ED est engagée dans le programme de valorisation des compétences (nouveau chapitre de la thèse, doctoriales) et soutient financièrement l'association des doctorants (Adoca).
- Points faibles :
 - Malgré les efforts affichés concernant le financement des thèses et les mesures prises pour s'assurer, à l'inscription, de leur faisabilité scientifique et matérielle, le taux d'abandon reste très élevé. La durée des thèses pâtit également du fait que l'autofinancement demeure la solution la plus répandue.
 - L'ED SHS ne s'implique pas encore suffisamment dans l'organisation de journées scientifiques (journées et séminaires doctoraux). Celles-ci pourraient établir des liens scientifiques et intellectuels entre les composantes, promouvoir la pluridisciplinarité et donner sens et cohérence à cette école doctorale.
 - L'implication des différentes parties dans le processus de restructuration est inégale : ainsi, l'absentéisme des membres du conseil (surtout les extérieurs) lors des réunions est souligné par la direction elle-même ; la scolarisation du processus de formation est mal comprise par une partie des étudiants.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

2) L'ED SHS de l'UPJV

- Appréciation globale :

Bénéficiant du soutien de l'UPJV et de la région Picardie, l'ED SHS est dotée de moyens (personnel et locaux) pour accomplir sa mission d'encadrement. Le conseil de 26 membres se réunit 3 fois par an, la plupart des fonctions étant attribuées au bureau, composé de 10 membres (dont 3 étudiants), qui se réunit, lui, toutes les deux ou trois semaines. Les outils de pilotage ne sont pas encore tous au point : il manque l'auto-évaluation. En outre, la politique de l'ED rencontre la résistance d'une partie des enseignants-chercheurs et de certains étudiants.

Un effort notable a été accompli pour réguler les inscriptions et la longueur des thèses : leur durée moyenne est passée de 79,3 en 2007 à 57,9 mois en 2010 ; le nombre de soutenances est passé de 30 en 2006 à 50 en 2010. Certains résultats sont encore décevants, même si l'alignement progressif sur la politique de l'ED de l'URCA a permis de prendre pour 2010-2011 des mesures drastiques concernant la réinscription des doctorants en 6ème année. Demeurent le nombre excessif d'inscriptions en thèse (404 en 2009-2010), la durée (75 étudiants en 6ème année et au-delà en 2010) et le nombre élevé d'abandons (54 en 2010). L'ED veille à la valorisation des compétences (doctorant-conseil, nouveau chapitre de la thèse, doctoriales) et au suivi des docteurs. Un effort important a été entrepris sur l'aide aux doctorants.

L'ED répond de façon satisfaisante à plusieurs critères d'évaluation, mais certains points faibles doivent être corrigés, notamment à l'occasion de la fusion avec l'ED SHS de l'UPJV.



- Points forts :
 - L'ED bénéficie du soutien de la région Picardie.
 - L'ED s'est dotée d'un cursus doctoral sur le modèle anglo-saxon, avec une ouverture à la professionnalisation, et a favorisé l'organisation de journées doctorales ainsi que la mise en œuvre d'une revue des doctorants, Corridor, qui publie deux numéros par an ; elle soutient l'association des doctorants (ED3c) et contribue aux frais d'impression des thèses.
 - La collaboration accrue et le projet de fusion avec l'ED SHS de l'URCA sont incontestablement des éléments de dynamisation de la politique de l'ED SHS de l'UPJV.
- Points faibles :
 - La régulation des inscriptions en première année et des réinscriptions est encore insuffisante. La durée des thèses est encore trop longue et le taux d'abandon est trop élevé.
 - Malgré sa détermination, l'ED ne s'est pas toujours donnée les moyens d'une politique volontaire et ses décisions se heurtent parfois à l'opposition des enseignants-chercheurs de l'UPJV. Les directions (ancienne et future) en ont bien conscience, ce qui indique que le problème devrait rapidement être résolu.
 - La scolarisation du processus de formation est mal acceptée par certains doctorants, notamment les non résidents et les salariés, qui risquent de se trouver écartés par la fusion des deux ED SHS.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : B

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Recommandations pour l'établissement

Les différents représentants des deux ED ont manifesté clairement, lors de la visite du comité d'évaluation, leur aptitude à travailler ensemble. Mais, dans la perspective d'une ED commune, la question de la distance géographique entre les deux sites principaux, Reims et Amiens, et des problèmes logistiques qu'elle risque d'entraîner (par exemple pour l'administration et l'attribution des financements de thèse) devrait être éclaircie.

Si cette fusion est logique dans le cadre du PRES, seules des politiques budgétaires précises pourront assurer un fonctionnement rationnel et une meilleure participation de chaque partenaire aux instances de décision (conseil) et à la formation. Enfin, il faudrait s'assurer du consensus des enseignants-chercheurs et des doctorants (notamment des doctorants salariés), indispensable à la réussite du projet.

Evaluation détaillée

1) L'ED SHS de l'URCA

- Appréciation globale :

Le dossier est clair et les différentes rubriques bien renseignées. L'ensemble témoigne d'une politique volontaire et d'une réflexion véritable sur les principes de fonctionnement et les finalités de l'activité de l'ED, qui se traduit par la mise en place d'une politique d'auto-évaluation par les doctorants et par les instances de l'établissement.

- Administration et moyens de l'ED :

- Conformément à l'arrêté d'août 2006, le conseil de l'ED est composé de 26 membres.

La moitié (13) est composée de : 1 directeur ; 3 membres du bureau désignés (professeurs ou maîtres de conférences HDR) ; 7 professeurs et maîtres de conférences HDR (et leurs suppléants) ; 1 représentant désigné des établissements associés ; 1 représentant désigné des personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de l'URCA.

L'autre moitié (13) est composée de : 5 doctorants inscrits administrativement à l'ED SHS de l'URCA, élus par leurs pairs ; 8 personnalités extérieures choisies parmi les personnalités françaises et étrangères compétentes, dans les domaines scientifiques, secteurs industriels, socio-économiques, artistiques et culturels, dont le directeur/la directrice de l'ED SHS de l'UPJV.

Membres invités selon les questions à l'ordre du jour : 3 docteurs, MCF non HDR, PRAG ou post-doctorants élus ; les doctorants élus des conseils de laboratoire ; les VP CS et CEVU ; les directeurs des composantes : Droit et science politique, Sciences économiques, sociales et de gestion, Lettres et sciences humaines, IUFM, STAPS, du Centre de documentation universitaire ; un représentant du service de la recherche et des personnalités, experts ou représentants des milieux scientifiques et industriels, socio-économiques, artistiques et culturels.

Périodicité des réunions : 4 fois par an (en octobre, février, mai : sur le budget, le plan de formation, l'évolution des effectifs de doctorants et de soutenances ; en juin : réunion sur le concours d'attribution des contrats doctoraux). Les comptes rendus sont rendus publics après approbation (ils sont disponibles sur le site Internet de l'ED) Un seul point reste encore problématique : l'ED déplore, dans l'auto-évaluation, l'absentéisme des personnalités extérieures et souhaite le réduire par le biais d'une politique de communication.

L'équipe de direction est composée d'une directrice et d'un bureau de 3 membres : 1 représentant des disciplines Sciences juridiques, économiques et sociales, 1 représentant des disciplines Lettres et sciences humaines, le responsable du pôle scientifique de SHS de l'URCA. Le bureau aide la directrice et prépare les différents éléments de décisions de l'ED. Il s'appuie sur le travail des commissions et chaque membre prend la responsabilité d'une des 4 commissions chargées de faire des propositions, débattues en conseil : « inscriptions », « formation », « soutenances », « dispositifs institutionnels ». Les doctorants élus au conseil de l'ED sont invités à participer aux commissions, donc à la vie de l'ED, et notamment à la mise en place de la formation.

- Les moyens : l'ED dispose d'une responsable administrative (ITRF - A ingénieur de recherche), qu'elle partage avec l'ED STS de l'URCA ; 40 % sont affectés à l'ED SHS ; d'une secrétaire ASUE, catégorie C, adjointe administrative (à 100 %) et d'une contractuelle, catégorie C (100 %). Les locaux sont mutualisés pour les deux ED, sur le campus Croix Rouge de Reims. Ils sont composés d'un bureau secrétariat avec banque d'accueil des doctorants ; d'un bureau responsable administrative ; d'un bureau direction ; il s'agit d'une salle partagée entre les directeurs des 2 ED de l'URCA ; enfin, d'une salle de doctorants équipée de 13 postes informatiques complets, d'îlots de travail et de documentation. Peuvent aussi s'y tenir des réunions des commissions et de l'Association des docteurs et doctorants (ADDOCA) de l'URCA.

Sont également mutualisées pour les deux ED de l'URCA les actions du programme de formation, les manifestations telles que les doctoriales, les professoriales (avec les ED de Champagne-Ardenne et de Picardie : UPJV, UTT, UTC), la cérémonie de remise officielle du diplôme de doctorat (avec l'ED de l'UTT).



Pour le fonctionnement, l'ED SHS est parfaitement autonome, de l'inscription jusqu'à la soutenance. En effet, au contraire de nombreuses universités, l'URCA a choisi de permettre à ses écoles doctorales de dépendre directement du CS et du CEVU. Elles sont donc régisseuses de recettes et assurent entièrement les inscriptions et la scolarité des doctorants. Elles sont considérées comme un service central, ce qui leur permet de bénéficier d'une ligne budgétaire propre, avec un centre de coût autonome.

La politique de communication conduite par l'ED utilise, outre les réunions d'information et de communication à la rentrée de l'université, destinées à la présentation des formations : les outils informatiques, notamment un site informatique sur lequel sont regroupées toutes les informations destinées aux doctorants et par identifiant pour l'accès aux espaces administratifs du bureau virtuel ou au portfolio numérique du doctorant ; l'affichage sur place d'informations générales ; la lettre mensuelle de l'ED SHS envoyée à tous les doctorants et à tous les encadrants en cours et potentiels.

- Les principes de gouvernance de l'ED : pour l'attribution des allocations de thèse, les dossiers sont analysés par la commission « inscriptions » et présentés au conseil de l'ED ; les candidats retenus sont auditionnés et classés et la liste est transmise au conseil scientifique. Par ailleurs, la direction de l'ED fait état d'un entretien préalable avant l'inscription de tout nouveau doctorant, pour vérification des possibilités de financement pendant la durée de la thèse, notamment pour les doctorants sans allocation, même si aucun seuil de financement n'a encore été fixé. Elle organise une formation doctorale qui prévoit 20 ECTS à acquérir pendant la durée de la thèse (correspondant à la validation de 6 Unités d'enseignement (UE), dont 2 UE dans chacun des 3 pôles (voir ci-dessous).

L'ED URCA s'est dotée d'outils de pilotage efficaces pour l'effort de restructuration qu'elle a entrepris à mi-parcours du quadriennal (2008-2011). Cet effort a porté sur la formation des doctorants en vue de l'insertion professionnelle, de l'encadrement et de la durée des thèses, du suivi des étudiants.

- Bilan quantitatif :

Le nombre de doctorants est de 247 au 1^{er} septembre 2010, pour 135 encadrants HDR ; toutefois, si les Professeurs encadrent à 81 %, les maîtres de conférences et les ingénieurs de recherche ne le font qu'à 59 %, malgré la limitation du nombre des inscrits à 5 par directeur de thèse depuis 2007 et l'incitation par l'ED à la co-direction par des maîtres de conférences non habilités à diriger des recherches. Le nombre moyen de thèses par encadrant est de 2,5. Dans les faits, on va du maximum, à savoir 10 (pour 1 personne) au mini 0,5 (co-direction).

Le pourcentage des thèses financées est de 30 % (salariés : 53 %). Le pourcentage des thèses non financées est passé de 30 % dans le précédent contrat à 17 % en 2009-2010.

La durée moyenne des thèses est de 58 mois (mais de 65 mois pour les étudiants non financés ou non salariés) et semble assez stable. 101 thèses ont été soutenues en 3 ans : 2007 : 25 ; 2008 : 28 (+12 %) ; 2009 : 36 (+28 %). Pour l'année 2010, le chiffre provisoire est de 12. Le taux d'abandon est encore élevé (53 %).

Les enquêtes sur l'insertion des docteurs 2004-2008 (avec un taux de retour pour les docteurs SHS de 70 %) semblent indiquer un taux d'insertion important dans le secteur privé ou à l'étranger (41 % sur trois années).

Le nombre des doctorants étrangers en 2010 est de 98 inscrits (soit 38 % des effectifs).

- Encadrement et suivi :

L'ED a travaillé à l'amélioration de l'encadrement des doctorants. Le nombre de doctorants par encadrant est limité à 5 depuis 2007, et l'ED procède à la vérification des possibilités de financement de chaque primo-inscrit. Elle veille aussi à l'adéquation des thématiques des thèses avec les axes de recherche de l'université. Chaque année, les doctorants doivent fournir un rapport d'activité, qui est également signé par leur directeur de recherche, lors de la réinscription. En cas de dépassement du nombre d'années prescrites (3 pour les doctorants financés et 6 pour les doctorants salariés), une dérogation automatique est mise en place pour un an. La commission des inscriptions dont s'est dotée l'ED opère un rôle de contrôle de ce dispositif pédagogique.

Une charte des thèses identique pour les deux ED de l'URCA est mise en place. Signée par le futur doctorant, le directeur de recherche, le directeur d'équipe, elle est indispensable à l'autorisation d'inscription. Elle est disponible sur le site de l'ED. À partir de l'évaluation de cette charte par la confédération des jeunes chercheurs



en juin 2009, un travail de révision est entrepris en commission, par les deux ED de l'URCA, afin de la faire évoluer dans le cadre européen et de répondre de façon plus pertinente aux besoins des doctorants.

- Financement des thèses :

Pour les allocations de thèse, des sujets sont proposés par les équipes SHS de l'URCA ; ils sont expertisés en externe, puis classés par le conseil scientifique de l'université pour concourir aux campagnes d'allocations proposées par le ministère, le conseil régional, la ville de Reims et les collectivités territoriales. En 2009, l'ED SHS a obtenu : 4 allocations ministérielles ; 3 allocations du conseil régional ; 1 allocation du conseil régional et conseil général des Ardennes. Les doctorants de l'ED SHS bénéficient aussi d'allocations CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche : 5 en cours) et d'allocations couplées. Les allocations (ministère, conseil régional, conseil général, ville) sont attribuées après analyse du dossier de candidature et entretien du candidat avec le jury issu du conseil de l'ED. Le sujet de recherche proposé s'inscrit dans la politique scientifique de l'université et dans les thématiques portées par le pôle SHS de l'URCA.

Aucun seuil de financement préalable à l'inscription n'a été fixé, mais l'ED exige une attestation (parent(s), conjoint) ou une fiche de paie pour les salariés pour s'assurer que l'étudiant est bien conscient des contraintes financières liées au travail de thèse. Ces mesures devraient permettre d'accentuer la baisse des inscrits sans financement (déjà sensible par rapport au précédent quadriennal), et d'agir sur la durée des thèses et sur le nombre d'abandons.

- Formation :

La formation mise en place par l'ED s'efforce de préparer l'insertion professionnelle des doctorants.

Le programme de formation est construit autour de trois pôles répartis en 9 modules. Le premier pôle est en liaison avec les thématiques de recherche (« Formation scientifique complémentaire et/ou transversale ») ; il comprend des modules « langues », « informatique », « technique de communication », « culture scientifique et restitution de recherche ». Le deuxième pôle est destiné à développer la connaissance par les doctorants des structures scientifiques et professionnelles dans lesquelles ils pourront être recrutés (« connaissance de l'entreprise et du monde professionnel ») ; il comprend des modules « organisation et entreprise », « environnement professionnel », « qualité sécurité environnement ». Le troisième est orienté vers le projet professionnel (« projet professionnel personnalisé, insertion professionnelle ») ; il comprend des modules « conduite de projet » et « bilan personnel et professionnel et professionnalisation ». Ces pôles comprennent 9 modules déclinés en 28 unités d'enseignement. Le doctorant doit acquérir 20 ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) en validant 6 UE, obligatoirement 2 par pôle de formation. L'ED SHS a mis en place des modules orientés vers l'aide à la publication. Les publications dans des revues scientifiques nationales à comité de lecture font l'objet d'attribution d'ECTS.

Outre la formation qu'elle propose, l'ED est en train de développer des actions en commun avec des entreprises, des collectivités territoriales. Elle organise des manifestations telles que les doctoriales, les professoriales (avec l'ED STS de l'URCA, les ED de Champagne-Ardenne et de Picardie : UPJV, UTT, UTC), la cérémonie de remise officielle du diplôme de doctorat (avec l'ED de l'UTT). Le nouveau chapitre de thèse est mis en place annuellement dans les mêmes conditions.

L'ED travaille en étroite relation avec l'association des docteurs et doctorants de Champagne-Ardenne (Addoca) et elle est membre invité du conseil de l'association. Elle réalise régulièrement les enquêtes annuelles ministérielles sur l'insertion professionnelle. Elle prend contact téléphoniquement avec les docteurs. Ces données sont reprises dans l'annuaire des docteurs établi depuis 2008, et sont présentées pour chaque docteur lors de la cérémonie officielle de remise du diplôme de docteurs réalisée depuis 3 ans, en juin, et parrainée chaque fois par un éminent représentant du monde scientifique. Les suivis sur 3 ans sont réalisés par l'OSIPE (Observatoire de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants) et le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), qui transmettent un rapport à l'ED SHS.

Lors du déroulement du comité de visite, il est apparu néanmoins que certains doctorants émettent des réserves concernant la scolarisation du cursus de formation. Ils ont en particulier du mal à bien comprendre le nombre d'ECTS affectant les séminaires proposés et leur faible rapport avec l'intérêt intellectuel et didactique. Ils peinent également à faire valider et créditer les activités extra-universitaires. Enfin, il est apparu que la formation actuelle



des allocataires en matière de pédagogie est insuffisante pour ceux qui se destinent aux contrats élargis à l'enseignement.

- Ouvertures nationale et internationale :

Sur le plan national, l'ED SHS de l'URCA a développé une politique d'association avec Reims Management School, l'École supérieure de commerce (ESC) de Troyes, l'Institut régional du travail social (IRTS) Champagne-Ardenne, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Champagne-Ardenne, tous représentés dans son conseil. Elle a aussi noué des collaborations avec les ED STS de l'URCA et de l'UPJV, ED « Sciences humaines et sociales » de l'UPJV (dont le directeur est membre à part entière de son conseil) ainsi que les ED de l'Université de Technologie de Troyes (UTT) et de l'Université Technologique de Compiègne (ETC).

Près de 32,4 % des doctorants inscrits dans l'ED ont obtenu un master hors de l'Université de Reims.

L'ED favorise les cotutelles internationales et la mobilité des doctorants. Elle accueille 38 % de doctorants étrangers. Elle a signé en 2010 une convention de collaboration avec le CEPS/INSTEAD au Luxembourg (« Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques / International Network for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development »), établissement de recherche public qui a pour mission de contribuer, sur le plan national et international, au développement de la recherche socio-économique par la conception, la production et l'analyse de sources statistiques.

Elle fait intervenir les professeurs étrangers invités dans le cadre d'ateliers de doctorants. Elle est partie prenante dans un projet de doctorat Erasmus mundus sur le thème : intervention en formation et développement professionnel dans la société du savoir.

2) L'ED SHS de l'UPJV

- Appréciation globale :

La lecture du bilan montre un net décalage par rapport aux résolutions prises par l'ED rémoise en matière d'outils de pilotage. L'auto-évaluation est d'une tonalité générale plus critique (sur les encadrements, les abandons, la durée des thèses).

- Administration et moyens de l'ED :

Conformément à l'arrêté d'août 2006, le conseil est composé de 26 membres : 12 enseignants-chercheurs représentant les unités de recherche SHS ; 1 BIATOSS ; 5 doctorants ; 8 membres extérieurs (représentant l'URCA, le conseil régional de Picardie, le Délégué régional à la recherche et la technologie, le délégué régional CNRS, un représentant de la DRAC et 2 universitaires).

La périodicité des réunions est de 3 fois par an :

- A la rentrée de l'ED : point sur les nouvelles inscriptions, formations proposées, orientations de la recherche.
- En février-mars : fixation des profils des contrats doctoraux (publiés sur le site de l'ED et d'autres, appel à candidatures, les financements et validation des demandes d'équivalences en matière de formation)
- En fin d'année universitaire : constitution du conseil en jury pour l'audition et le classement des candidatures aux contrats doctoraux.

D'autres réunions « extraordinaires » du conseil ont été organisées pour la préparation du quadriennal.

Le conseil désigne en son sein un bureau de 6 enseignants-chercheurs et 1 BIATOSS (« Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service ») et 3 doctorants, qui se réunit toutes les deux ou trois semaines pour la gestion des problèmes courants (missions des doctorants, organisation des formations).



L'ED d'Amiens fonctionne selon un principe de gestion plus rapprochée que celle de l'URCA, en ayant attribué à son bureau une bonne part des fonctions. Notons que 3 doctorants sont membres du bureau.

Les moyens : l'ED dispose de locaux et de personnel : 3 bureaux de 30 m² (un pour les doctorants, un pour le secrétariat, un pour la direction) et 2 secrétaires ASU (Administration scolaire et universitaire) catégorie C à plein temps. Elle mutualise avec l'ED « Science et santé » de l'UPJV l'organisation financière de certains modules de thèse, des doctorales Picardie-Champagne-Ardenne, de la journée des prix de thèse, du nouveau chapitre de thèse et des missions d'expertise (doctorat-conseil).

La politique de communication conduite par l'ED utilise, outre les réunions d'information à la rentrée de l'université, destinées à la présentation des formations, les outils informatiques, notamment un site informatique mis à jour par un vacataire, sur lequel sont regroupées toutes les informations destinées aux doctorants ; l'affichage sur place d'informations générales ; des courriers fréquents envoyés aux doctorants (électroniques et postaux) pour garder le contact ; l'association des doctorants ED3c, soutenue financièrement par les deux ED de l'UPJV, qui sert de lien entre les étudiants et l'ED et assure la programmation en mars d'une réunion d'information pour les futurs inscrits. L'existence depuis 2006 d'une revue des doctorants, Corridor, soutenue par le conseil scientifique et l'ED et qui assure deux numéros par an, est un élément de visibilité important.

Les principes de gouvernance de l'ED : l'ED s'occupe du choix des doctorants financés : présélection par le bureau, puis audition devant le conseil de l'ED et classement. Pour continuer à accepter également l'inscription d'étudiants non financés (c'est un choix politique affiché), l'ED a mis en place une procédure très stricte (voir ci-dessous).

Afin de répondre à l'évaluation par l'AERES en 2007, l'ED s'est engagée dans des réformes de fonctionnement destinées à clarifier le rattachement des enseignants-chercheurs, à limiter le nombre des doctorants par encadrant, à améliorer le suivi des thèses et la formation des doctorants. Elle organise un véritable cursus d'études doctorales qui prévoit l'acquisition de 24 ECTS en deux ans.

- Bilan quantitatif :

Les chiffres fournis sont moins détaillés que ceux de l'ED de l'URCA. Le nombre de doctorants est de 404, au 1er septembre 2010, pour 132 encadrants HDR. Le nombre moyen de thèses par encadrant est de 3,06.

Le pourcentage des thèses financées est de 20 %.

La durée moyenne des thèses est de 69,9 mois, ce qui est encore trop élevé, mais elle semble néanmoins en baisse ces dernières années (2007 : 79,3 mois ; 2008 : 70,1 mois ; 2009 : 72,4 mois ; 2010 : 57,9 mois. 126 thèses ont été soutenues en 4 ans et le nombre de soutenances est en constante augmentation depuis 2007 (de 31 en 2006 à plus de 40 en 2010). Le taux d'abandon est encore bien trop élevé : 213 abandons sur la même période, soit 62 %.

Les enquêtes sur l'insertion des docteurs 2004-2008 (avec un taux de retour pour les docteurs SHS de 85 %) semblent indiquer un taux d'insertion de moins en moins important dans l'enseignement supérieur (2005 : 60 % ; 2006 : 30 % ; 2007 : 18,91 %) et en augmentation dans le public (2005 : 8 % ; 2006 : 33,33 % ; 2007 : 21,62 %) et le privé (2005 : 12 % ; 2006 : 16,66 % ; 2007 : 21,62 %).

- Encadrement et suivi :

L'ED a travaillé à l'amélioration de l'encadrement des doctorants, mais certains efforts restent à faire. Le nombre de doctorants par encadrant est limité à 8 depuis 2010 et l'ED procède à la vérification des possibilités de financement de chaque primo-inscrit. Chaque année les doctorants doivent fournir un rapport d'activité lors de la réinscription. À partir de la 4^{ème} année, toute demande de dérogation pour une inscription supplémentaire doit être argumentée par écrit par les encadrants et le directeur de laboratoire et accompagnée d'un premier manuscrit de la thèse. Au-delà de la 5^{ème} année, l'étudiant est convoqué pour un entretien à l'ED SHS. Néanmoins, malgré la mise en place d'une commission des thèses, l'ED se heurte au refus de certains enseignants-chercheurs de limiter le nombre de réinscriptions. Cette année seulement, des mesures autoritaires ont pu être prises vis-à-vis des étudiants de 6^{ème} année, en prévision de l'alignement sur les procédures de l'URCA.

Une nouvelle charte des thèses a été rédigée afin de tenir compte du nouveau contexte des études doctorales.



- Financement des thèses :

L'ED s'occupe du choix des doctorants financés : les doctorants contractuels sont recrutés après définition et affichage des thématiques et des profils en mars, présélection par le bureau, puis audition devant le conseil de l'ED et classement. Grâce à un engagement important de la région Picardie, qui a financé durant le quadriennal un nombre de thèses sur programme supérieur à celui du ministère, ces financements concernent en moyenne 20 % des thèses. Pour continuer à accepter également l'inscription d'étudiants non financés, l'ED a mis en place une procédure très stricte : examen du plan de financement (emploi à temps partiel, soutien familial) ; engagement de la part de l'unité de recherche concernée à soutenir matériellement le candidat dans sa recherche (aide à des missions, mise à disposition d'équipements, séminaires doctorants...).

- Formation :

La formation mise en place par l'ED a pour but d'améliorer la qualité des thèses et de renforcer l'interdisciplinarité.

Le cursus comprend des formations de trois ordres : technique, scientifique, professionnalisante. Le doctorant doit acquérir en 90h (sur deux ans) 24 ECTS sur les 180 du doctorat. La formation « outils » est une formation aux outils de la recherche (nouvelles technologies, bases de données, pratique de l'anglais, conception et rédaction d'un article, prise de parole publique, etc.) ; la formation « recherche », complétée par les séminaires internes doctorants des unités de recherche, présente les enjeux actuels et les méthodes de la recherche (épistémologie, méthodes en sciences humaines et sociales, etc.) ; la formation « insertion » comporte le dispositif du doctorant conseil, l'insertion professionnelle et les doctoriales.

Un effort important a été entrepris pour l'aide aux doctorants (soutien à l'organisation de colloques, impression des thèses, cofinancement de missions, formation à l'écriture d'articles en anglais).

L'ED soutient et organise également de nombreux colloques et journées d'études de doctorants (spécifiques ou interdisciplinaires). Elle organise chaque année la journée des prix de thèses, parrainée par un conférencier extérieur prestigieux. Elle participe avec l'ED de l'URCA à des manifestations ou à des opérations destinées à favoriser l'insertion professionnelle des doctorants, comme les doctoriales, le nouveau chapitre de thèse, le doctorant conseil.

L'ED suit systématiquement l'insertion des docteurs par l'envoi de formulaires et le contact téléphonique et répond aux enquêtes du ministère sur le devenir des jeunes docteurs.

Malgré la qualité de cette formation, les doctorants ont fait part au comité de leurs difficultés à participer aux séminaires et aux formations de leurs ED respectives, en particulier aux doctoriales (notamment pour les doctorants d'Amiens non résidents et travaillant par ailleurs). La direction de l'ED, elle, fait état dans son rapport de réticences provoquées par le refus de l'interdisciplinarité. Il est possible aussi que certaines exigences soient plus adaptées à des doctorants bénéficiant d'un financement de thèse et engagés entièrement, de ce fait, dans leur recherche.

- Ouvertures nationale et internationale :

L'UPJV attire sur le plan national de nombreux élèves des écoles normales supérieures et, sur le plan international, des étudiants venus du monde entier (mais les chiffres ne sont pas fournis).

L'ED s'efforce de promouvoir les cotutelles (9 thèses soutenues en cotutelle pour 2010) et les séjours des étudiants à l'étranger grâce aux nombreuses conventions qu'elle a signées avec des centres de recherche étrangers (Allemagne, pays africains, nord et sud américains, asiatiques). Elle favorise la participation systématique d'experts étrangers à des jurys de thèse et la mise en contact des doctorants avec les professeurs étrangers venus enseigner dans le cadre des ateliers d'écriture.

- Projet :

La lecture des bilans montre un décalage entre les résolutions prises par l'ED rémoise et l'ED amiénoise en matière d'outils de pilotage ; l'auto-évaluation est d'ailleurs d'une tonalité générale plus critique (sur les encadrements, les abandons, la durée des thèses) en ce qui concerne la seconde.



En revanche l'ED d'Amiens fonctionne selon un principe de gestion plus rapprochée en ayant attribué à son bureau une bonne part des fonctions. Le manque d'homogénéité entre les deux écoles doctorales (principes de fonctionnement différents, disciplines différentes ; l'une offre une formation plus « classique », l'autre plus « ouverte sur le monde professionnel »), pourrait provoquer quelques problèmes d'intégration au moment de la fusion.

Le problème des transports entre les deux universités (200 kilomètres de distance), la distance géographique et tous les problèmes logistiques qu'elle risque d'entraîner lors de la fusion des deux écoles pourraient aussi freiner un certain nombre d'initiatives (fonctionnement du conseil et du bureau ; formations communes). Si cette fusion est logique dans le cadre du PRES, seules des politiques budgétaires précises en la matière pourront assurer le futur fonctionnement. Ce point n'a pas été éclairci de façon très satisfaisante et convaincante lors de la rencontre avec les autorités de tutelle. A été maintenu un flou certain concernant les moyens engagés, les négociations avec les régions, les partenariats envisagés.

Néanmoins, le bilan des deux ED montre d'ores et déjà un effort réel d'harmonisation et une expérience déjà ancienne de coopération, qui a permis de réelles avancées dans la politique de chaque ED. Le projet de fusion est bien avancé. Les outils de pilotage de la future école demeurent évidemment théoriques à ce jour. Ils empruntent aux principes des deux écoles. Les différents représentants des deux ED ont manifesté clairement, lors de la visite du comité d'évaluation, leur aptitude à travailler ensemble. Les deux futurs directeurs de l'ED sont très conscients de ces problèmes et des difficultés possibles, pour les doctorants notamment.

Le cursus proposé par l'ED commune (intitulée : École doctorale « Sciences de l'homme et de la société ») pourrait entraîner la résistance des étudiants, comme c'est déjà le cas vis-à-vis du cursus des deux ED d'origine, dont la finalité n'apparaît pas encore très clairement aux doctorants. Il faudrait sans doute revoir le cursus en accord avec ces derniers ou au moins s'engager dans un processus d'explication.

- **La direction :**

Elle sera assurée par un directeur de l'ED (URCA pour 2012-2015, (10^e section) ; par un directeur adjoint (UPJV pour 2012-2015, (9^e section) ; deux chargés de missions (formation doctorale, professionnalisation) auprès du directeur, issus de chacune des deux universités. La direction sera donc alternée.

Un bureau assistera la direction ; il sera désigné par le conseil de l'école doctorale sur proposition du directeur et sera composé du directeur, du directeur adjoint, des deux chargés de mission, d'un doctorant élu au conseil de l'ED, et assisté par le responsable administratif. Il pourra être élargi à d'autres membres du Conseil en fonction des points de l'ordre du jour, notamment aux responsables de centres de recherche. Il se réunira au moins trois fois par an pour préparer les séances de l'ED et il sera garant, avec le directeur, de l'application des décisions du conseil, du respect de la charte des thèses et de la validation de l'ensemble des activités suivies ou réalisées par chaque doctorant. Il veillera aussi à l'organisation, au suivi et à l'actualisation des études doctorales.

Deux commissions (« Formation doctorale » et « Professionnalisation »), réunies au moins deux fois par an en début et en fin d'année universitaire, assisteront aussi la direction dans leur domaine et établiront annuellement un rapport au conseil.

L'institution de ces deux commissions paraît judicieuse étant donné qu'il faudra, au moins dans un premier temps, harmoniser les pratiques dans ces domaines.

Ces organes de gestion rapprochée semblent adéquats à la situation de la future ED et notamment à l'éloignement géographique de ses composantes. Toutefois, il restera à trouver les moyens financiers de leur fonctionnement.

- **Le Conseil de l'ED :**

Il sera composé de 26 membres (on note une formulation ambiguë dans le dossier qui laisse à penser que le directeur et le directeur adjoint et les chargés de mission assistent aux réunions sans droit de vote ; la visite lève cette ambiguïté : les directeurs auront bien ce droit, mais ce ne sera pas le cas des chargés de mission) : 13 membres des établissements, soit 12 professeurs et MCF HDR (6 de chaque université) représentants des EA et 1 représentant des personnels ingénieurs, techniciens, administratifs (URCA et UPJV) ; 5 doctorants de l'ED élus au sein des deux universités ; 8 membres extérieurs nommés (4 membres des secteurs scientifiques SHS, 4 membres des secteurs



industriels et socio-économiques, dont un représentant du conseil régional Picardie, un représentant du Conseil régional Champagne-Ardenne, un représentant désigné par l'Association Bernard Gregory).

Les représentants des EA sont désignés par les présidents des universités, sur proposition du directeur et du directeur adjoint de l'ED, après concertation avec les directeurs d'équipes. Le nombre des équipes étant supérieur au nombre de sièges, il sera tenu compte du nombre de doctorants accueillis par chaque équipe. Peut-être faudrait-il tenir compte aussi du nombre de thèses soutenues.

Sont invités les doctorants élus aux conseils des EA et, pour les 2 universités : les présidents des associations de doctorants ; les vice-présidents des CS et des CEVU ; un représentant des services recherche ; un représentant des services des relations internationales ; les directeurs des composantes SHS.

La structure de pilotage paraît en ordre de fonctionnement. Le souci d'associer systématiquement des représentants des deux universités dans toutes les fonctions de gouvernance de la future ED est méritoire. L'association sera-t-elle praticable ?

- **Principes de gouvernance :**

Les tâches qui incombent aux directeurs des ED sont ainsi déclinées : suivi de la procédure d'inscription des étudiants, co-signature de la charte des thèses de chaque doctorant, avis sur les dérogations, sur la durée de la thèse, sur les soutenances de thèses, sur la désignation des rapporteurs, sur la composition des jurys de thèse, présentation annuelle de son rapport d'activité.

L'ensemble des tâches paraît bien clarifié.

Deux points marquent la position singulière de la future direction :

1) Elle s'assurera lors de la première inscription, que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont réunies : une justification de ressources durant la thèse (travail, aide familiale) sera demandée aux étudiants non bénéficiaires d'allocations. Reste que pour Amiens, notamment, où les doctorants étrangers sont nombreux et où les doctorants vivent de « jobs » plus que de situations stables (CDI), cette pratique paraît difficilement réaliste et en tous cas peu réalisable. Peut-on, aussi, sans empiéter sur la vie privée et entrer dans des procédures de contrôle (rôle qui ne peut incomber à la direction d'une ED), exiger ce type d'informations ?

2) Une insistance toute particulière est mise sur le rôle actif de la direction dans l'attribution des contrats doctoraux et allocations de recherche.

Il faut aussi souligner la conscience de la difficulté représentée par la bi-localisation et la dépendance de deux universités : il est signalé qu'une délégation concertée sera mise en place, permettant au directeur adjoint de faire fonctionner l'ED sur le site d'Amiens. Les réunions du Bureau devraient permettre la coordination. Mais 3 par an : est-ce suffisant ?

- **Locaux et moyens :**

Il y aura nécessairement un secrétariat dans chaque université, les doctorants restants inscrits dans leurs universités respectives (tant que le PRES n'est pas mis en place, est-il précisé) : 4 secrétaires chargée de la scolarité (deux par site) et une responsable administrative (ITRF-A) rattachée au site du directeur, qui assurera la coordination du fonctionnement de l'ED entre les deux universités).

Le budget de l'ED sera géré par l'université dont dépend le directeur de l'ED, à partir des fonds des deux universités, proportionnels au nombre des doctorants.

Pour l'URCA, le budget 2009-2010 des formations est de 35 000 € (formations communes aux deux ED SHS et STS) ; pour le fonctionnement SHS (hors formations) : 29 000 €.

Pour l'UPJV : le budget 2009-2010 est de 37 500 €.

Notons qu'il est difficile de se prononcer sur cette partie financière car, d'une part les budgets des ED de Reims étaient mêlés, et, d'autre part il semble que les annexes d'Amiens ne soient pas complètes.



Seront organisés : une journée d'accueil pour les étudiants primo-inscrits (présentation des études doctorales, des formations de l'ED) ; une réunion d'information pour les étudiants de M2 des deux universités ; la réception des doctorants à leur demande par le directeur ou le directeur adjoint sur chaque site.

La diffusion de l'information, particulièrement importante étant donné l'ampleur de l'ED et son extension géographique, a fait l'objet d'un soin tout particulier. Elle aura pour canaux : le site Web des deux universités : www.u-picardie.fr, www.urca-reims.fr, rubrique « formation doctorale » (présentation des équipes et des thématiques de recherche), site commun à partir de 2012 ; une brochure commune de l'École doctorale en « Sciences humaines et sociales » ; une « Lettre » de l'école doctorale (existant actuellement à l'URCA, devenant commune) ; l'affichage des dates et lieux de soutenance de thèse, ou des colloques et journées d'études en SHS.

La revue des doctorants de l'UPJV depuis 2006 (Corridor) deviendra elle aussi commune. L'ED s'engage à continuer sa politique de soutien aux deux associations de doctorants (Adoca pour l'URCA, ED3c pour l'UPJV).

Les doctorants bénéficieront de locaux dans les deux structures : salle informatique, en libre accès à l'UPJV : 11 ordinateurs et 2 imprimantes ; URCA : 13 ordinateurs et 2 imprimantes.

Toutefois, les étudiants semblent peu investir ces lieux, surtout ceux d'Amiens. D'une manière générale la visite a montré le peu de liens existant entre les doctorants, du moins était-ce le discours des présents.

Le rapport d'activités comprend une partie « évaluation des formations suivies et besoins de formation » ; un questionnaire d'évaluation des enseignements est disponible en ligne pour l'URCA et le processus est en cours pour l'UPJV. On note toutefois un décalage entre ce souci d'évaluation et les doléances des doctorants sur la scolarisation de leur cursus (voir ci-dessus), fortement soulignée par les étudiants de Reims lors de la visite du comité.

• Formation des doctorants/ séminaires/doctoriales

Le cursus est clairement présenté et organisé en 3 pôles qui réaliseront en fait l'addition judicieuse des manières de faire propres à chaque université (formation méthodologique et théorique semblent bien s'articuler, sans doute même mieux que dans les anciennes formations).

Le projet souligne que la formation est assurée par des séminaires interdisciplinaires et des « formations outils » (par exemple, les formations aux outils bureautiques, au traitement des données d'enquête, à l'outil Internet, à la prise de parole en public, à la rédaction scientifique...). Cette articulation est incontestablement un point positif.

La validation de 20 ECTS de formation sur les 180 ECTS conditionne l'autorisation de soutenance et suppose deux niveaux de formation :

1/ Formation propre à l'ED : 4 ECTS doivent être validés dans chaque pôle (soit 12 ECTS) et 8 ECTS sont libres, afin de permettre au doctorant « d'être acteur » de son cursus

2/ Formation à la recherche dans les Équipes d'accueil (EA) : les doctorants financés bénéficieront d'un cursus individualisé, mis en place avec le directeur de thèse. Toutefois, lors de la visite les doctorants ont déploré de ne pas avoir de formation pédagogique pour les allocataires disposant d'un contrat élargi (enseignement).

La formation propre à l'ED s'articule de la manière suivante : un premier pôle contient les formations transversales visant les compétences générales et techniques nécessaires au projet de recherche, à savoir des modules langues, des modules techniques de communication, des modules techniques de documentation et de traitement de l'information ; un deuxième pôle propose une formation scientifique interdisciplinaire visant l'interdisciplinarité et la réflexion méthodologique et épistémologique, à savoir des modules méthodologie et épistémologie et des champs de recherche, des modules culture scientifique et restitution de la recherche ; un troisième pôle porte sur le projet professionnel personnel visant l'analyse des compétences, la connaissance des milieux professionnels, la détermination du projet professionnel personnel, avec des modules bilan personnel et professionnalisation et connaissance du monde professionnel, à travers un cycle de rencontres professionnelles : « perspectives : docteurs et entreprises ».

La participation aux doctoriales, organisées en commun par l'UPJV, l'URCA, l'UTC et l'UTT constitue un atout pour les étudiants en SHS et continuera à être encouragée par la validation de 6 crédits ECTS.



Dans la présentation du projet, la situation des étudiants salariés paraît avoir été prise en considération : les modules de formation seront organisés sous forme groupée.

La structuration de l'offre de formation paraît à la fois originale et solide.

Toutefois, la localisation des éléments de formation (et le cas échéant leur mutualisation) n'apparaît pas très clairement dans le projet. La direction de la future ED aurait probablement intérêt à recevoir les doctorants sur ce point de l'organisation de leur cursus, dont le comité a pu constater qu'elle était un point d'insatisfaction.

- **Encadrement et suivi des doctorants :**

Le projet affiche une série de principes qui montrent un souci de faire aboutir les thèses et résorber les abandons (nombreux à Amiens, surtout) et l'étalement de la durée par le cadrage rigoureux des procédures : la limitation du nombre de thèses dirigées à 6 par encadrant ; des consignes claires concernant la réalisation du travail de thèse et les délais ; le rappel aux jurys de thèse des directives en matière de mention ; la vigilance sur les critères en matière d'instruction des demandes d'inscription ou des demandes de dérogations ; des suspensions accordées exclusivement dans le cas de maladies ou de congés de maternité.

La réinscription est conditionnée à la remise d'un double bilan d'avancement du projet par le doctorant et par le directeur.

L'ED affirme vouloir aider les enseignants-chercheurs à assurer au mieux leur fonction d'encadrement. C'est dans ce sens qu'elle compte organiser des professoriales (organisation bisannuelle, en alternance UPJV/URCA, en collaboration avec l'ED STS). Les directeurs de recherche étant encore très attachés à leur souveraineté, cette initiative des professoriales pourrait résorber les tensions que génère un pilotage trop directif de la part de la direction de l'ED. Elle pourrait aussi créer la synergie nécessaire entre les enseignants-chercheurs des deux universités.

- **Le financement des doctorants**

La procédure de choix retenue pour les contrats doctoraux est assez semblable à celle qui a été adoptée par l'URCA. Mais la visite n'a pas permis au comité de clarifier le point suivant : comment se ventileront les allocations (en particulier toutes les allocations locales) entre des sites qui, tout en appartenant au même futur PRES, s'inscrivent dans des régions et des collectivités territoriales différentes ?

Une aide au financement des communications à l'étranger des doctorants (dans la limite de 300€) et au financement d'une communication en France pendant la durée de la thèse (dans la limite de 200€) est prévue, sur demande conjointe du doctorant, du directeur de thèse et du directeur de l'Équipe d'accueil. N'est pas précisé si l'EA cofinancera ce type de mobilité. Apparemment, il n'y a aucune mention d'aide à la recherche (terrain) ni d'aide au financement de l'édition de la thèse

Est retenu le principe du cofinancement, avec les EA, de la soutenance de thèse (et d'HDR), dans la limite de 400 € (600 € pour les HDR). La participation d'un universitaire étranger dans le jury bénéficie de 200 € supplémentaires.

- **Appréciation globale :**

Cette notation tient compte des résultats du bilan de chaque ED, de la lecture du projet et de l'exposé des responsables de la future ED lors de la visite du comité. La fusion devrait améliorer, dans l'ensemble, la qualité de l'adossé scientifique et le fonctionnement (malgré les problèmes de distance), mais il est peu probable, en tout cas dans un premier temps, qu'elle améliore considérablement les financements des doctorants et leur suivi, que la distance géographique entre les deux pôles risque au contraire de compliquer. Néanmoins, il s'agit d'un projet cohérent, qui repose sur une incontestable synergie entre les deux ED d'origine : on constate ainsi une réelle proximité des pôles et des thèmes fédérateurs, des articulations possibles entre les composantes disciplinaires, dans les deux cas une implantation locale et régionale assez forte. Les futurs directeurs des ED ont montré une excellente connaissance du dossier lors de la visite du comité, une conscience très claire des difficultés auxquelles ils risquent de se heurter et une véritable attention aux suggestions du comité.



- Note du projet (A+, A, B, C) : A

- Points forts :

- Il existe une collaboration déjà ancienne et une incontestable synergie entre les ED d'origine, notamment en ce qui concerne les pôles de formation et les thèmes de recherche, les composantes disciplinaires des deux universités, l'implantation locale et régionale.
- Le projet repose sur la mise en place d'un pilotage et d'une gouvernance en bonne intelligence qui héritent des points forts de chacune des ED partenaires et qui paraissent aptes à bien fonctionner : la structure de direction a été dans l'ensemble bien pensée.
- Le cursus de formation a été lui aussi assez bien pensé, alliant outils techniques et théoriques et une volonté affichée d'aide à la mobilité étudiante (incitation à la participation à des colloques en France et à l'étranger) ; la fusion des deux ED va permettre de prendre en compte l'ensemble des bonnes pratiques de chaque ED et apporter un élément de dynamisation de la politique de formation doctorale. Elle repose aussi sur de bons outils d'évaluation du suivi des docteurs et de leur insertion.

- Points faibles :

- La logistique impliquée par l'éloignement géographique et la gestion d'une ED bi-site pourraient constituer un obstacle majeur dans la mise en place et le fonctionnement de cette ED nouvelle. La rencontre avec les autorités de tutelle lors du comité de visite n'a pas apporté de renseignements sur ce point, qui semble pourtant décisif.
- Un obstacle supplémentaire pourrait résider dans le net décalage constaté entre les principes et les pratiques des ED existantes : on peut craindre que les réticences des doctorants, clairement exprimées lors du comité de visite, devant la scolarisation excessive du cursus et les dispositifs, parfois incompréhensibles, de validation des ECTS et celles des enseignants-chercheurs (notamment ceux de l'UPJV sur la question de la durée des thèses, voire des taux d'encadrement) se trouvent amplifiées par la fusion.
- Il n'y a pas encore de politique scientifique claire de l'ED en ce qui concerne les relations avec les équipes et les laboratoires de recherche, ainsi que les relations internationales.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale
« Ecole Doctorale
en Sciences, Technologie et Santé »
des Universités de Reims
Champagne-Ardenne et de
Picardie Jules Verne



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Christian COMMAULT, INP Grenoble

Experts :

M. Bertrand DUPE, Commissariat à l'Energie Atomique,
Jeune docteur, Ecole Centrale Paris (2010)

Mme Catherine FLORENTZ, Université de Strasbourg

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Luc DUGARD



Ecole Doctorale Sciences et Santé ED 368

Présentation de l'école doctorale

L'ED 368 « Sciences et Santé » d'Amiens est une école doctorale pluridisciplinaire « Sciences dures » (matériaux et stockage de l'énergie, agros ressources, maths-STIC) et santé (cancer, cardiovasculaire et neurosciences).

Elle s'appuie sur 19 équipes associées (5 UMR, 1 UMR INSERM, 3 JE, 10 EA) et est fortement liée à deux pôles de compétitivité.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
206	160	1.3	4.95	54	45 (corrigée 41)	13 % (déclaré) 10,43 % (calculé)	100 %	0	38/206

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	34 %	53 %	28 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	20 %	0 %	17 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	31 %	25 %	19 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	3/3	3/3	11/17
Taux de réponse	97	97	98



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ED a mis en oeuvre un certain nombre de bonnes pratiques et a tenu compte des remarques de l'évaluation précédente. L'école doctorale est sur une dynamique positive pour plusieurs critères importants (financement et durée des thèses, formations, suivi et insertion des docteurs...). L'équipe de direction est dynamique et a déjà su vaincre certaines réticences venant des laboratoires. Un certain nombre de points restent à améliorer, mais ils sont identifiés et le projet de fusion proposé pourrait y contribuer.

- Points forts :

- Bonne intégration locale et régionale ; l'ED bénéficie d'un soutien fort de l'université.
- Il n'y a plus de thèses sans financement (900 euros/mois minimum).
- L'offre de formation est correcte ; au moins pour les formations transversales et insertion professionnelle.
- Les moyens en locaux et secrétariat sont très satisfaisants.
- Il existe une vie de l'ED : demi-journée de rentrée, organisation de journées de présentation des doctorants et de prix de thèse...
- L'ED est bien identifiée par les doctorants.
- Collaboration avec UTC, UTT et URCA pour les doctorales.
- Bon suivi et insertion correcte des docteurs.

- Points faibles :

- Taux d'abandon de thèse assez important et méritant analyse.
- Durée des thèses qui peut encore être améliorée.
- Place de l'industrie privée relativement faible (conseil ED, CIFRE).
- Faible nombre de contrats doctoraux (ex-allocations de recherche).
- Ouverture internationale.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A

- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A

- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : A

- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A



Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Le directeur est assisté par un bureau de 4 membres (peut-être pas assez actif). Le conseil de l'ED est conforme au décret de 2006 dans sa composition, il se réunit 4 ou 5 fois par an (dont une fois pour l'attribution des allocations). Il n'y a pas de représentant industriel dans le conseil.

L'ED occupe des locaux rénovés et confortables, comprenant une salle de soutenances de thèses.

Deux secrétaires à plein temps sont affectées à l'ED, et certains moyens sont mutualisés avec l'ED SHS de l'UPJV.

- Bilan quantitatif :

206 doctorants sont inscrits dans l'ED en 2010, et il y a 54 soutenances en moyenne par an. Le nombre des soutenances est en augmentation sensible par rapport au quadriennal précédent. Le nombre de HDR a également fortement augmenté, ce qui est interprété comme le reflet d'une réelle amélioration de l'activité scientifique sur le site dans cette période.

- Encadrement et suivi :

Le taux d'encadrement est en moyenne de 1,3 doctorant par HDR. Le nombre maximum théorique est de 3, dans les faits on observe un maximum de 4,95. Le taux maximum est appliqué avec souplesse et en gardant à l'esprit l'intérêt du doctorant. Sur les 150 enseignants-chercheurs HDR rattachés à l'ED, 86 sont titulaires de la PES/PEDR et 2 sont membres de l'IUF.

La charte des thèses existe, mais s'éloigne du modèle standard sur certains points et peut être améliorée.

Il n'y a pas de niveau minimal requis pour l'entrée en thèse (du type mention au master). Il existe une procédure de validation pour les diplômés étrangers.

Les sujets de thèse sont proposés par les laboratoires et le rôle de l'ED se limite à la sélection des candidats par des entretiens-concours dont la forme varie en fonction du type de financement (par le conseil de l'ED pour les anciennes allocations ministérielles).

Chaque doctorant fait une présentation de ses travaux en fin de 2^{ème} année devant le conseil de l'ED. En début de 3^{ème} année ou plus, un entretien a lieu entre le directeur de l'ED, le doctorant et son directeur de thèse.

Une publication internationale est encouragée, mais n'est pas obligatoire pour la soutenance.

Le suivi des docteurs, dont le taux de réponse est très satisfaisant, montre qu'un grand nombre de diplômés occupe maintenant un poste de maître de conférences.

- Financement des thèses :

Toutes les thèses de l'ED sont financées ou réalisées par des salariés. Pour les doctorants ayant un financement très modeste, une contribution du laboratoire est demandée pour atteindre un revenu mensuel de 900 euros, cette condition est impérative pour l'autorisation d'inscription.

On observe un faible nombre d'allocations ministérielles, et même si leur affectation se fait sur la qualité des candidats et sans contrainte d'équilibre entre laboratoires, à la fin du quadriennal leur répartition entre ces laboratoires semble satisfaisante. Le soutien de la région en contrats doctoraux est important. Il y a également un nombre important de doctorants salariés (souvent en milieu hospitalier). Il y a relativement peu de financements CIFRE.



- Formation :

Le minimum recommandé de formation est d'environ 120h pendant la thèse, pour l'instant le respect de cette contrainte ne conditionne pas la soutenance.

Environ 25 modules de formation sont proposés chaque année par l'ED. Un module n'est mis en place que s'il y a plus de 5 doctorants inscrits. L'ED est ouverte aux propositions des doctorants pour monter un nouveau module s'il y a un nombre suffisant de personnes intéressées.

Des enseignants invités sont affectés à l'ED.

Les doctorants sont satisfaits de la qualité des formations proposées mais déplorent le manque de formations scientifiques d'approfondissement de leur discipline. Les doctorants regrettent également l'absence de procédure claire pour la validation de formations autres que celles proposées par l'ED.

- Ouvertures nationale et internationale :

La collaboration régionale (avec l'UTC, l'URCA et l'UTT) fonctionne bien pour l'organisation de manifestations du type doctoriales ou professoriales.

Le nombre de cotutelles (surtout avec le Maghreb) est encore réduit, mais en augmentation. L'ED bénéficie des collaborations internationales des laboratoires et de l'UPJV, mais n'a pas de politique internationale propre.

L'ED apporte une aide financière aux doctorants pour la présentation orale de leurs travaux dans des conférences internationales.

Dans ce domaine, on pourrait aussi encourager la présence de personnalités scientifiques étrangères dans les jurys de thèses.

En termes de formation, certains modules pourraient être dispensés en anglais.



Ecole Doctorale Sciences Technologies Santé ED 358

Présentation de l'école doctorale

L'ED STS 358 de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne est une école doctorale « Sciences dures » multidisciplinaire (Sciences et technologie ; Sciences du vivant et environnement). Elle s'appuie sur 19 équipes de recherche (4 EA, 1 JE, autres équipes dans 6 UMR) avec un total de 446 enseignants-chercheurs et 26 chercheurs, dont 248 HDR. La recherche s'articule autour de 4 grands pôles dont les laboratoires sont répartis sur plusieurs campus :

- Chimie, Sciences pour l'ingénieur (3 équipes ; 70 docs).
- Agrosociétés, Sciences de l'Univers et de l'environnement (4 équipes, 56 docs).
- Mathématiques, STIC, Nanosciences (3 équipes, 51 docs).
- Sciences de la vie et de la santé (9 équipes, 56 docs).

Nous notons le petit nombre d'équipes par secteur disciplinaire (sauf exceptions), représentant une masse critique limitée.

L'ED 358 ne mène pas de politique scientifique propre (en termes de fléchage de financements doctoraux sur tel ou tel sujet de recherche). Cette politique est menée par le CS de l'URCA. L'ED est responsable du recrutement des doctorants.

Les locaux de l'ED se trouvent sur le campus de Reims, et correspondent à un guichet unique (administration, direction, salle des doctorants), mutualisé avec l'ED SHS.

Indicateurs

1 – Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
254 (2009/2010)	248	1,02	3,5	62	43	8,7 % (déclaré) 13 % (calculé)	100 % des entrants	1	22/254

2 – Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	31	53	53

Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	15	7	5
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé /	50	33	40
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	0,12	0,1	37,5
Taux de réponse	53	58	57

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ED a mis en oeuvre un certain nombre de bonnes pratiques et est dans une dynamique positive pour plusieurs critères importants (financement et durée des thèses, suivi et insertion des docteurs...). Un certain nombre de points restent à améliorer et ont été identifiés. Le projet de fusion proposé pourrait y contribuer.

- Points forts :

- Locaux neufs, spécifiques EDs, organisation administrative permettant une réactivité très forte vis-à-vis des doctorants et des laboratoires d'accueil, avec mutualisation de moyens, de ressources humaines de gestion, d'accueil et d'administration avec l'ED SHS de l'URCA.
- Direction et conseil d'école représentatifs de tous les secteurs scientifiques de l'ED.
- Gouvernance en vue d'une adéquation de plus en plus forte avec l'arrêté de 2006 : politique de limitation des durées de thèse, politique de financement de toute thèse.
- Offre de formations "socio-professionnelles" diversifiée, et mutualisée avec les universités voisines (UPJV, UTT, UTC).
- Bonne attractivité de doctorants étrangers.
- Taux de recrutement en tant que maître de conférences particulièrement important à 3 ans après le doctorat

- Points faibles :

- Recrutement des doctorants sur des critères disparates en fonction des financements.
- Absence de programme de formations scientifiques, probablement liée à la diversité des champs disciplinaires et à la faible masse critique.
- Pas de critères pour la soutenance (publications, formations, confrontations internationale des résultats).
- Pas de politique d'accueil de doctorants étrangers, lesquels sont confrontés à la lourdeur administrative.



Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : en terme de masse critique : B
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'ED dispose de locaux neufs (bureau des directeurs, secrétariat, salle des doctorants équipée en informatique), d'un secrétariat et de personnels administratifs mutualisés avec l'ED SHS de l'URCA. Ceci correspond à un "guichet unique" pour tout ce qui concerne l'administration des doctorats, et à une autonomie de l'inscription jusqu'à la soutenance (y compris une régie des frais d'inscription).

L'ED est gérée par un directeur et un directeur-adjoint. La composition du conseil d'ED est conforme à l'arrêté de 2006 (avec une liste complète de suppléants). Le conseil se réunit 4 fois par an et les comptes-rendus sont affichés sur le site de l'ED. Un ensemble de 5 commissions thématiques assiste la direction.

La lisibilité de l'ED est en progression grâce à l'amélioration de la signalétique des nouveaux locaux, le site Internet (en français) et la messagerie personnalisée. Les doctorants disposent d'un accès au logiciel ADUM pour la gestion des données administratives et des formations.

Une auto-évaluation a été menée avec les VP CS et VP CEVU.

- Bilan quantitatif :

L'ED est de taille moyenne, avec 248 HDR, 254 doctorants, 19 laboratoires de tailles très variées. Environ 60 thèses sont soutenues par an. Parmi les enseignants-chercheurs HDR rattachés à l'ED, 88 sont titulaires de la PES/PEDR et un est membre de l'IUF.

Le nombre de contrats doctoraux avec mission d'enseignement est en forte augmentation (12 en 2010-2011 pour 6 en 2009-2010).

L'ED n'est pas engagée dans le programme des doctorants conseils.

Le taux d'abandon est variable d'une année à l'autre. Ce taux, important en 2008, est directement lié à la mise en route d'une forte politique de diminution de la durée des thèses.

- Encadrement et suivi :

La procédure de choix des doctorants n'est pas homogène, elle dépend du type de financement. L'attribution des contrats doctoraux (MESR) sur concours, est basée sur une note de dossier et une note d'oral. Le jury du concours est constitué exclusivement par les membres du conseil de l'ED (pas de membres extérieurs). La sélection des sujets finançables est effectuée par le CS de l'URCA après expertise externe. La même procédure de "mini-concours" est



appliquée pour l'attribution des contrats par financements ciblés. Il n'y a pas de procédure de sélection pour les autres financements, pas de niveau minimum exigé, pas d'évaluation du sujet de thèse par l'ED.

L'accueil des nouveaux doctorants a lieu lors d'une réunion de rentrée. Il y a un entretien individuel en présence du directeur de thèse en fin de 2^{ème} année/début de 3^{ème} année. Chaque doctorant rédige un rapport d'avancement annuel. Il n'y a pas de comité de thèse ou de comité à mi-parcours.

Il y a une volonté affichée pour faire tendre la durée des thèses vers 3 ans. Malgré un infléchissement régulier, la durée moyenne reste à plus de 40 mois et 75/254 doctorants actuellement inscrits sont en 4^{ème} année et au-delà.

La charte de thèse est à revoir.

Le taux d'encadrement maximal fixé à 3 doctorants/HDR est respecté (très peu d'exceptions). Il y a une politique de soutien à l'apprentissage d'encadrement par des maîtres de conférences non encore titulaires de l'HDR. Le nombre maximal de co-directeurs ou de co-encadrants par doctorant est fixé à 2.

Les critères de soutenance ne sont pas explicites. La moyenne de publications par doctorant est 2,28 (avec des variations importantes et des doctorats sans publication).

Le devenir des docteurs est suivi par des enquêtes BAIP / OSIPE. Sur la base d'un taux de réponse de 56 % sur le devenir à 3 ans, 9 % des docteurs sont employé dans le secteur public, 41 % dans le secteur privé et 45 % dans l'enseignement supérieur et la recherche en EPST (l'ED mène l'enquête à 1 an).

Le sentiment de rattachement à l'ED est stimulé par l'organisation d'une cérémonie officielle de remise de diplômes de doctorat URCA, avec parrain de promotion, remise de diplôme, remise de prix de thèse, remise d'un annuaire des docteurs sortants (objectif de mise en place d'un annuaire des anciens).

- Financement des thèses :

La politique de refus d'inscription en absence de financement est mise en oeuvre depuis 2007. Elle porte ses fruits car il n'y a aucune thèse initiée sans financement à ce jour. 87 % des doctorants sont financés pour la thèse, 13 % sont en formation continue.

La répartition des financements des doctorants en formation initiale montre un faible nombre d'allocations MESR (10 %) et un fort soutien par le conseil régional (18 %). Par ailleurs on note 6 % de conventions CIFRE, 35 % de CDD divers, 6 % de CDD par les organismes, 22 % de financements pour doctorants étrangers et 3 % par des entreprises.

Les contrats doctoraux (ex allocations) se retrouvent répartis de manière équilibrée sur 3 des 4 pôles (CSPI, SVS, MSN).

Les financements de fin de thèse restent problématiques.

- Formation :

Chaque doctorant est invité à valider un minimum de 6 modules (20 ECTS) sur 3 ans, à choisir dans 3 pôles de formation (28 UE proposées). Cependant, la validation n'est pas exigée pour la soutenance. Le programme de formation est essentiellement axé sur l'aide au travail de thèse (communication, organisation du travail), la connaissance de l'entreprise et la construction d'un projet professionnel (doctoriales, NCT, p)rofessoriales). Les moniteurs suivent les formations CIES.

Aucune formation scientifique n'est proposée.

Il n'y a pas d'obligation/d'incitation à la participation à des congrès, à y présenter ses travaux et avoir une possibilité de se confronter aux chercheurs nationaux ou internationaux. La participation des doctorants est laissée à l'initiative des laboratoires. Une journée annuelle des doctorants permet un échange scientifique local.



- Ouvertures nationale et internationale :

Le recrutement comprend 2/3 de diplômés master hors UCRA.

La coopération est effective avec les ED de l'URCA, de l'UPJV, de l'UTT et de l'UTC pour l'organisation régulière de doctoriales, nouveau chapitre de thèse, professoriales.

15 % des doctorants sont diplômés d'un master étranger. Il y a actuellement 38 % de doctorants étrangers (essentiellement du Maghreb).

Le nombre de co-tutelles (essentiellement avec des universités européennes et d'Afrique du Nord) reste faible, mais est en augmentation. Il n'y a pas de politique définie à ce sujet, pas d'incitations particulières, pas de service d'accueil d'étudiants étrangers à l'URCA.

Il n'y a pas de soutien par l'ED à la mobilité des doctorants pour participer à des congrès.



Projet Ecole Doctorale Sciences Technologies Santé

Présentation de l'école doctorale

- **Projet :**

Il s'agit de la fusion des écoles doctorales scientifiques de l'UPJV et de l'URCA. La relation entre les universités est ancienne et doit se concrétiser dans le PRES UCECAP. Cette fusion intervient également dans un contexte de restructuration de laboratoires et d'émergence de pôles d'excellence. Des structures fédératives de recherche (SFR) se mettent en place, associant des unités de recherche des deux établissements.

L'ED proposée se décompose en 2 secteurs qui sont représentés sur les deux sites :

- Sciences et technologie (matériaux, agrosceience, modélisation).
- Santé (dimensions biologique, physiopathologique et clinique).

- **Appréciation globale :**

Le projet est intéressant, mais des interrogations subsistent sur la réalité d'une vie d'école doctorale sur deux sites éloignés de 150 kilomètres. Le projet bénéficie d'un fort soutien des universités et des régions. Les doctorants y voient la possibilité d'obtenir des masses critiques par disciplines pour justifier la proposition des formations scientifiques d'approfondissement. D'une façon générale, le projet semble être plutôt bien perçu par les doctorants et les enseignants-chercheurs.

Le maintien des secrétariats, la présence sur chaque site du directeur ou du directeur-adjoint, font que, dans la pratique, les formalités administratives ne devraient pas être plus complexes qu'actuellement pour les doctorants.

Dans la proposition de gouvernance, le comité s'interroge sur le nombre important de commissions *ad hoc* et sur le rôle du comité stratégique de pilotage (pour des tâches qui devraient être celles du conseil de l'ED). Une autre solution serait, par exemple, en élargissant le bureau, d'avoir des représentants de l'ED sur les différents campus et dans les différents champs disciplinaires.

- **Points forts :**

- Cohérence scientifique et taille comparable des ED constituantes.
- Implication des établissements et soutien des régions.
- Moyens en locaux et en secrétariat-guichet unique.
- Une équipe de direction motivée.
- Le projet semble assez bien accepté par les doctorants et les enseignants-chercheurs.

- **Points faibles :**

- Difficultés logistiques pour les doctorants.
- Risque de fonctionnements différents sur les deux sites.
- Une structure de gouvernance un peu complexe.
- Charte des thèses à finaliser.
- Le problème du financement des fins de thèse.



- Nécessité d'une auto-évaluation par les doctorants.
 - Rapprochement avec l'industrie.
 - International.
-
- Note projet (A+, A, B, C) : A

Observations du président)



Amiens, le 29 juin 2011

**Direction de la Recherche,
de la Valorisation & de l'Innovation**
Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1
☎ 03-22-82-72-40
☎ 03-22-82-79-50
e-mail : stephane.duez@u-picardie.fr

Monsieur Didier HOUSSIN
Président
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

2011.06.145-GF – RV – SD

Objet : réponse officielle évaluation Ecole Doctorale Sciences, Technologies, Santé

Référence AERES : S3ED120000642 - Ecole Doctorale Sciences, Technologies, Santé - 0801344B

Monsieur le Président,

Nous tenons tout d'abord, au nom de l'Université de Picardie Jules Verne, de l'Université de Reims Champagne Ardenne et en particulier au nom des porteurs de la future Ecole Doctorale en Sciences, Technologie et Santé commune déposée dans le cadre de la création du PRES UCECAP, à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation ainsi que pour les échanges constructifs que nous avons pu avoir avec le comité lors de la visite du 10 mars 2011.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, les porteurs du projet et nous-mêmes tenons à apporter les précisions suivantes.

Globalement, nous sommes en accord avec l'essentiel des remarques et recommandations transmises mais souhaitons apporter certaines précisions et formuler nos engagements pour faire de ce beau projet un succès.

Nous nous attacherons tout d'abord à mettre en place une « Vie effective de l'Ecole Doctorale », en dépit du handicap structurel lié à l'éloignement de nos deux établissements, par la mutualisation de cours et modules, par la systématisation de l'utilisation de moyens techniques de visioconférence, par l'organisation de journées de regroupements thématiques (avec notamment l'appui des SFR) afin de développer un sentiment fort d'appartenance au PRES.

Nous sommes d'accord avec les réticences de l'AERES quant au trop grand nombre de commissions à créer présentées dans notre projet. Nous allons en diminuer le nombre et opérer à l'aide d'un bureau « resserré » qui aidera à la gouvernance.

Il n'y a pas à notre avis de risques d'un fonctionnement différent d'un site à l'autre puisque nous mettons en place une structure administrative, pilotée par une Ingénieure de Recherche, unique. La gouvernance sera rendue aussi lisible que possible.

L'Ecole Doctorale (ED) veillera au plus vite à établir une nouvelle charte des thèses, actualisée et se penchera, après consultation des directeurs d'unités et du Conseil de l'ED sur le délicat problème des financements de fin de thèse. L'ED mettra en place un système d'autoévaluation efficace.

Enfin, même si les deux Ecoles Doctorales actuelles accueillent un nombre conséquent de doctorants étrangers (~40%) provenant de très nombreux pays différents, nous sommes conscients qu'il nous faudra développer des liens plus solides avec certains établissements étrangers sous forme de conventions de collaboration et de financement. Dans ce contexte, la future ED a déjà identifié deux projets de montage de doctorats ERASMUS MUNDUS (Stockage et conversion de l'énergie à Amiens, Magnétoscience à Reims) pour lesquels les établissements et le PRES, apporteront leur soutien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président de l'Université de Reims

Le Président de l'Université de Picardie
Jules Verne


Richard VISTELLE


Georges FAURÉ

